

**Ville de Paris**  
**PROTOCOLE MISE A L'ABRI FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES – SITUATIONS DE**  
**CONFINEMENT / COVID 19 – avril 2020**

Les critères retenus pour ce dispositif exceptionnel d'urgence sont :

- une parisienne vivant un grave danger au domicile
- ayant des enfants
- ayant porté plainte récemment et dont la plainte est en cours au parquet/ou suite à une main courante d'intervention de la police

